

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRET N° 82/I246 du 29/12/1982
/MTPS/DGTFP.DFP.21034/16

Portant reclassement et nomination de Madame
MOMBOD née NTINOUE Joséphine, Professeur de
CEG de 4^e échelon des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres définies par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/304/PT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du D.C.F. Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 0944/LEN-DPA-SF-P2 du 3.3.81 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1978 ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 21.12.1979 ;
- (/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 81/707 des 24.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Madame MOMBOD née NTIKOU Joséphine, Professeur de CEG de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au CEG d'application à Brazzaville titulaire de la Licence ES-Lettres Section : Anglais 2^e session 1978 délivrée par l'Université Marien NGOUABI est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 5^e échelon indice 1010 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81 et de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1978-1979, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Par Le Ministre de l'Éducation
Nationale, en Mission,

P.I. Le Ministre de la Culture et des
Arts, Chargé de la Recherche
Scientifique

J. B. TATI-LOUARD.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATEIONA

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP.DFP.....	3
DB.....	3
DCF.....	1
MEN.....	3
DPAA.....	3
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2

Colonel Louis SYLVAIN GOM.

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU